

Une « démarche d'innovation permanente »

2009.04.28

Inventec : Une « démarche d'innovation permanente »

Une « démarche d'innovation permanente »

Patrice Rollet, directeur général d'Inventec. © Inventec

Confrontée à de nombreux défis (Protocoles de Montréal et de Kyoto, bannissement du plomb, etc), la PME Inventec (ex Avantec) a développé un état d'esprit d'adaptation. Position qui fait à son directeur général, Patrice Rollet que « chaque nouveau risque est aussi une nouvelle opportunité, chaque crise une possibilité d'évolution. »

«

En temps de crise, les PME présentent l'avantage d'une plus grande réactivité, notamment au niveau de la logistique ou du pouvoir décisionnaire. Cette crise n'est finalement qu'une crise de plus que nous espérons surmonter, comme nous l'avons fait avec les autres, en nous adaptant, en développant de nouvelles solutions en permanence

» déclare Patrice Rollet, directeur général d'Inventec (ex-Anvantec).

Quand crise rime avec opportunité

Pôle "industrielle de haute technologie" du groupe Dehon, la PME Inventec est spécialisée dans la chimie de performances appliquée (assemblage électronique, traitement des surfaces, formulation des aérosols et des mousses plastiques). Pour son directeur général,

«

chaque nouveau risque est aussi une nouvelle opportunité, chaque crise une possibilité d'évolution. C'est notre parcours qui a forgé notre état d'esprit actuel. Avec des changements en moyenne tous les deux ans dans notre secteur, nous avons acquis une grande capacité de rebond et d'adaptation.

»

«

Le changement est permanent

»

«

Aujourd'hui, notre mot d'ordre pourrait être "le changement est permanent"

» affirme Patrice Rollet. La PME a en effet dû faire face à plusieurs défis, nécessitant une remise en cause profonde de son activité. «

En 1995, nous avons été touché par le Protocole de Montréal qui interdisait les CFC (chlorofluorocarbones) à cause de leurs effets sur la couche d'ozone. Or notre travail avec ces substances représentait 70 % de notre chiffre d'affaires. Nous avons donc été dans l'obligation de développer de nouvelles gammes, de nouveaux procédés, mais aussi de rechercher de nouveaux clients

» commente Patrice Rollet.

Avantec devient Inventec

Un plus tard, en 1996, les entreprises de l'électronique ont décidé de ne pas rechercher de substituts et ont tout simplement modifié leur processus en supprimant le nettoyage. «

Là encore, c'était une part importante de notre activité qui était touchée. Et encore une fois, il fallait adapter notre activité. Nous nous sommes alors tournés vers les produits de soudure alors que ce n'était pas notre spécialité

» précise le directeur général. De même, en 1999, la directive sur les composés organiques volatils a amené l'entreprise à mettre au point de nouvelles formulations. «

En 2004, nouvelle remise en question avec le bannissement du plomb en électronique. En 2007 encore, la directive REACH change une nouvelle fois la donne de la politique sur les produits

chimiques et nous pousse à l'innovation
» ajoute Patrice Rollet. Pour illustrer sa «
démarche d'innovation permanente »
, la PME a donc décidé de changer de nom et de devenir Inventec.

[NAJA;](#)

*}